

Tarifs

Quotient familial (QF)	<350	351-500	501-700	701-1000	1001-1500	1501-2000	>2000
Matin	0,40 €	0,40 €	0,50 €	0,50 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Soir	0,60 €	0,60 €	0,80 €	0,80 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Matin et soir	1,00 €	1,00 €	1,30 €	1,30 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €

Facturation

Le règlement des factures de l'accueil périscolaire s'effectue auprès du service "accueil" de la Mairie, à l'appui d'une facture établie par les services municipaux. Ce règlement peut se faire soit en numéraire, soit par chèque, à l'ordre du Trésor Public, par Tickets CESU garde enfants, soit par télépaiement via le portail famille.

Les chèques, accompagnés du talon de règlement, peuvent également être déposés dans la boîte aux lettres de la Mairie, ou envoyés par voie postale (7, rue de la Mairie - 63670 LE CENDRE).